



Règlement des Bains

Le fait de venir aux Bains de Cressy implique l'obligation de se conformer au présent règlement et aux instructions du personnel.

En cas de non-respect de la directive et/ou des instructions du personnel, la Direction peut prononcer une interdiction d'entrée temporaire ou définitive et retirer les abonnements, ceci sans indemnité et sans préjudice de sanctions.

Tarifs

Il convient de présenter, le cas échéant, les pièces justifiant les réductions sollicitées.

Les abonnements ou forfaits ne donnent aucune priorité en cas de forte affluence.

La durée des abonnements est limitée.

Les certificats médicaux (selon modèle), donnant droit à un tarif d'entrée réduit, ne permettent l'acquisition que d'abonnements limités.

L'utilisation des installations est limitée à 3 heures, si souhaité un paiement de Fr. 4.- est requis par demi-heure supplémentaire.

En cas de nécessité, l'usage total ou partiel du bassin et des installations peut être temporairement limité.

Enfants

- Les enfants jusqu'à 16 ans doivent toujours rester sous la surveillance et la responsabilité de l'adulte qui les accompagne,
- Les Bains de Cressy n'acceptent que deux enfants par adulte.
- Le personnel n'est pas autorisé à les surveiller à la place de l'adulte qui les accompagne. Toute responsabilité est déclinée concernant les événements qui les toucheraient,
- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans l'espace sauna, hammam et odorium,
- Les enfants ne sont admis que durant les horaires tout public, les mercredis après-midi, les jours fériés et fêtes de fin d'année,
- Tout enfant de moins de 6 ans doit obligatoirement porter des brassards lorsqu'il se déplace autour du bassin.

Interdictions

- Il est interdit d'introduire dans l'enceinte des Bains tout engin gonflable à l'exception des Brassards, des poussettes et objets analogues (vestiaires compris) et d'utiliser des lunettes sous-marines, appareils respiratoire, palmes et objets analogues.

Il est spécialement interdit :

- Aux personnes atteintes de maladies contagieuses et de la peau de fréquenter les Bains,
- D'aller dans l'eau sans un pansement de protection en cas de blessure,
- D'uriner dans les Bains et, en conséquence, de fréquenter les bassins en cas d'incontinence notoire,
- De photographier, de filmer ou d'utiliser des appareils de radio ou de télévision dans l'enceinte des bassins ainsi que tout appareil reproducteur de sons,
- De se déshabiller ou de s'habiller hors des cabines, ainsi que de déposer des vêtements ailleurs que dans des armoires-vestiaires,
- De circuler avec des chaussures au-delà de la zone d'enlèvement de celles-ci,
- De pénétrer dans les Bains en tenue autre qu'en maillot de bain et de se baigner ou de circuler sans maillot de bain approprié à chaque sexe (monokini interdit),

- De se savonner ailleurs que dans les douches,
- De pique-niquer ou de consommer des boissons alcoolisées dans l'enceinte des Bains,
- D'utiliser à plusieurs personnes les cabines de douches, W.C.,
- De fumer dans l'enceinte des Bains,
- De jeter les papiers, chewing-gums ou détritiques de tout genre ailleurs que dans les corbeilles réservées à cet effet,
- De courir, de pousser des personnes à l'eau, de plonger ou de sauter, de jouer à la balle ou au ballon autour des bassins,

Les bains de Cressy se réservent le droit de prendre toute mesure et/ou toute sanction à l'égard de personnes ayant un comportement contraire à la bienséance et/ou à l'ordre public, ainsi que pour tout dommage causé aux installations.

Obligations

- De se doucher avant de se rendre dans la zone des bassins,
- De s'asseoir sur un linge dans le sauna et l'odorium,
- Pour les personnes ayant une longue chevelure, de porter un bonnet de bain ou de nouer leurs cheveux.

Responsabilité

Les Bains de Cressy déclinent toute responsabilité :

- Pour les cas de pertes et de vols quels qu'ils soient,
- Pour les échanges d'habits ou autres objets de toute nature,
- Pour les accidents dont les causes ne lui sont pas directement ou indirectement imputables.

Le personnel des Bains de Cressy peut être appelé à ouvrir les cabines de douche, W.C. et vestiaires lorsqu'une intervention paraît indispensable

Contre-indications

- L'hydrothérapie, l'hammam, le sauna et l'odorium sont contre-indiqués en cas de fièvre, maladies inflammatoires, maladies contagieuses, atteinte neurologique, thrombophlébite récente, infarctus récent, insuffisance cardiaque et toute autre maladie non compatible,
- La baignade n'est pas conseillée au-delà de 20 minutes consécutives.
- Les utilisateurs sont invités à se renseigner auprès de leur médecin.

Objets trouvés

- Les objets trouvés ou perdus doivent être remis ou réclamés à la réception et sont conservés deux mois.

Réclamation

- Toute réclamation doit être adressée à la direction des Bains de Cressy.

Pour tout litige, le for juridique est Genève et le droit suisse est seul applicable.

Le personnel des Bains de Cressy est à votre disposition et vous souhaite d'agréables instants de détente.